

ASSURANCE VOYAGE GALAXY CONFIANCE



LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE (Produit « Assurance Voyage Galaxy Confiance » n°9004)



VOS GARANTIES

- Formule MULTIRISQUE
- Formule ANNULATION
- Option GARANTIE DES PRIX
- Option PROTECTION SANITAIRE



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

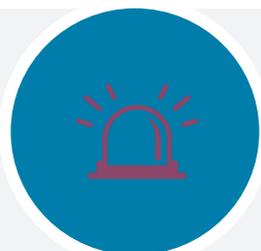
(n° des Conditions Particulières)

.....

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).

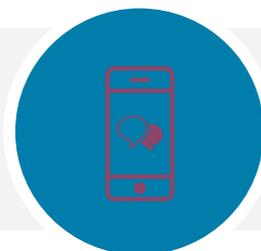


VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est **IMPERATIF** de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

ASSUREVER
Service Gestion Clients
TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7

MUTUAIDE Assistance
Tél. : +33 1 55 98 88 17

N° de contrat à communiquer : **5240**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHESE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque	Annulation
ANNULATION DE VOYAGE			
<ul style="list-style-type: none"> Maladie grave, accident corporel grave ou décès Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle à destination 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Aucune franchise 	■	■
	<ul style="list-style-type: none"> Franchise de 50 € / personne 		
VOL MANQUE			
<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec 	■	■
RETARD AERIEN			
<ul style="list-style-type: none"> Retard > 4 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage (250 € maximum) 	■	
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS			
<ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte Franchise uniquement en cas de dommage aux valises Retard de livraison des bagages > 12 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 € / personne et 10 000 € / événement 50 € / valise Indemnité forfaitaire de 150 € / personne 	■	
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR			
<ul style="list-style-type: none"> Suite à un retour anticipé Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis Valeur du voyage initial 	■	
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE			
<ul style="list-style-type: none"> Capital décès ou invalidité permanente 	<ul style="list-style-type: none"> 7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / évèn. 	■	
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER			
<ul style="list-style-type: none"> Dommages corporels, matériels et immatériels 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 000 € maxi. / évèn. (franchise 75 € / sinistre) 	■	
RETOUR IMPOSSIBLE			
<ul style="list-style-type: none"> Frais de prolongation de séjour Franchise d'1 nuit 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits) 	■	
ASSISTANCE RAPATRIEMENT			
<ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants Présence hospitalisation Prolongation de séjour Frais médicaux à l'étranger Urgences dentaires Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriment du corps Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Billet retour + taxi Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) 150 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / événement Frais réels 2 500 € / personne 	■	
RETOUR ANTICIPE			
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel En cas d'attentat survenant à destination ou de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Billet retour + taxi Billet retour + taxi 	■	
ASSISTANCE VOYAGE			
<ul style="list-style-type: none"> Avance de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne 3 000 € / personne 7 500 € / personne 1 500 € / personne 	■	
GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)			
<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge de la hausse du prix du voyage Seuils de déclenchement 	<ul style="list-style-type: none"> 8% du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat Moyen-courrier : 20€/pers. / Long-c. : 40€/pers. 	○	
PROTECTION SANITAIRE			
<ul style="list-style-type: none"> Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19 Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Franchise de 30 % du montant des frais d'annulation 	○	○
<ul style="list-style-type: none"> Rapatriment médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie) Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie Frais hôteliers suite retour impossible et mise en quarantaine 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne) 150 € / nuit (maximum 14 nuits) 	○	

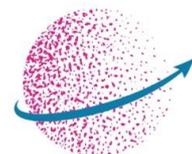
Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

■ Inclus ○ En option



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages

20230148G - 9004 - v01.2023 - LEC - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.